**Exemple de Contrat d'apport avec droit de reprise**

**Entre les soussignés :**

**XXX,**

(Si personne physique) résidant (*adresse)*

(Si personne morale) (*structure juridique)* immatriculée sous le numéro de Siret XXX, dont le siège est situé XXX, représenté par XXX, agissant en qualité de XXX, et dûment habilité aux fins des présentes,

désigné ci-après l’Apporteur,

**d'une part,**

**et**

**XXX**, association loi 1901 immatriculée sous le numéro de Siret XXX, dont le siège social est situé XXX, représentée par XXX,agissant en qualité de XXX et dûment habilité(e) aux fins des présentes,

désignée ci-après l'Association,

**d'autre part.**

**Exposé des motifs :**

L’Association XXX *(description de l’activité)*

L’Apporteur *(description de l’activité)*

**Il a été convenu ce qui suit :**

**Article 1** **: Montant de l'apport avec droit de reprise**

L’Apporteur fait apport avec droit de reprise à l'Association, qui accepte, dans les conditions énoncées au présent contrat, d'une somme de **XX euros** sur une durée de **XX** **mois**, afin de compléter ses fonds associatifs.

**Article 2 : Objet de l'apport et contreparties morales**

Cet apport est destiné exclusivement à financer les immobilisations corporelles ou incorporelles liées au développement de l'Association, ainsi que les besoins en fonds de roulement, à l'exception en particulier de tous frais de fonctionnement ou couverture de pertes d'exploitation passées ou futures.

En contrepartie de l’aide financière, l’Association s’engage à *(détail des contreparties morales)*.

L’Apporteur se donne le droit de vérifier à tout moment la bonne affectation de cet apport.

**Article 3** **: Affectation comptable**

L'Apporteur précise qu'il ne s'agit ni d'un don, d’un prêt ou d'une subvention mais d'un apport avec droit de reprise. Le montant de l'apport figurera à l'actif de l’Apporteur (c. 2761 « Apports associatifs avec droit de reprise ») et au passif du bilan de l'Association (c. 1031 « Fonds associatifs avec droit de reprise »).

**Article 4** **: Remboursement de l'apport**

L'apport avec droit de reprise effectué par l’Apporteur est consenti à l'Association pour une durée de **XX** **mois** et n'est assorti d'aucun intérêt conformément à la loi de 1901.

*1er cas : L’Association bénéficie d’un différé de remboursement de* ***XX******mois****.*

*Le présent apport sera remboursé à l’Apporteur selon l'échéancier décrit ci-dessous :*

|  |  |
| --- | --- |
| **Echéances de remboursement** | **Montant à rembourser** |
| Date de versement + X ans | XX € |
| Date de versement + X ans | XX € |
| Date de versement + X ans | XX € |
| Date de versement + X ans | XX € |

*Cependant, en cas de dissolution de l'Association, l'apport devra être immédiatement et intégralement remboursé à l’Apporteur.*

*2ème cas : Le présent apport fera retour à l’Apporteur, au terme de la durée énoncée ci-dessus, soit le XX/XX/XXXX, ou en cas de dissolution.*

**Article 5 : Information de l'Association à l’Apporteur**

L'Association s'engage à transmettre à l’Apporteur dès leur établissement une copie de son bilan et de son compte de résultat annuels détaillés, ainsi que de son rapport d'activité et de son rapport financier.

**Article 6** **: Non-respect des obligations de l'Association**

Le non-respect par l'Association de ses obligations définies aux articles 2 et 5 ci-dessus entraînera automatiquement la possibilité pour l’Apporteur d'exiger le remboursement immédiat de l'apport.

De même en cas de non-paiement d'une échéance à la date fixée dans l'échéancier, l’Apporteur pourra prononcer la déchéance du terme et demander le remboursement immédiat et intégral des sommes restant dues.

**Article 7** **: Modalités de versement de l'apport**

Le versement s'effectuera en totalité à la signature des présentes.

**Article 8** **: Enregistrement**

Le présent contrat pourra être enregistré aux frais de la partie qui en prendra l'initiative.

Fait à XXX, le XX/XX/XXXX,

En deux exemplaires.

**L’Apporteur L'Association**

Nom Nom

Fonction Fonction